

Décrets de 50, Suppressions de postes, Bivalence
Après le succès du 20 Janvier,

On continue : **Grève le Jeudi 8 février**

- ◆ **25000 à 30000** manifestants le 20 Janvier : la colère de la profession s'est exprimée avec force contre le mépris d'un ministre qui ignore superbement les réalités de notre métier et qui n'existe plus que comme exécutant servile des desiderata comptables du ministère des finances .
- ◆ **On ne va pas en rester là** : la Grève Fonction Publique du 8 février aura , avec l'appel des fédérations de l'Education , une forte dimension Education nationale où , dans l'optique de défense des services publics, nous exprimerons à nouveau notre refus et nos revendications.

Sommaire

1. **Page 2** Rentrée 2007 Infos carrière réunions temps de travail
2. **Page 3** modalités du scrutin
3. **Pages 4 à 9** Listes pour la Ca du S3 et les bureaux de S2
4. **Pages 10 à 16** Rapport d'activité académique
5. **Pages 17 à 19** contributions sur le Rapport d'activité académique
6. **Page 20** Congrès académique

- ◆ **Et il importe** que dans chaque établissement , les collègues se réunissent pour examiner ensemble quelles initiatives d'action locales peuvent être mises en place(notamment en attirant l'attention des parents sur les enjeux de tout cela pour l'avenir des jeunes) et comment tous ensemble nous pourrons poursuivre.

Réfléchir et Décider Ensemble

- ◆ **Le Snes** a l'ambition d'agir avec les personnels , de porter leurs inquiétudes , leur colère, leurs exigences **avec eux** .
- ◆ **Notre Congrès**(8 mars, 15 mars et 16 mars) sera l'occasion de faire le point sur la situation actuelle , sur nos positions , nos actions. Dans ce cadre , les syndiqués sont appelés à se prononcer sur l'activité syndicale de ces deux dernières années (rapports d'activité académique et national) et à choisir par leur vote les directions académique et départementale.

Nous Joindre

Snes section académique de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112
Arcueil Cedex
(accès RER B Arcueil Cachan) (plan d'accès détaillé sur le site)
téléphone 08 11 11 03 84
ou 08 11 11 03 85 (tarification locale)
Fax 01 41 24 80 62
Messagerie s3ver@snes.edu
Site www.versailles.snes.edu

- ◆ **En vous exprimant massivement** , vous contribuerez à ce que le Snes soit pleinement représentatif de ses adhérents , et par là de la profession, c'est une exigence essentielle de démocratie et d'efficacité de notre action.

Marie-Damienne ODENT Guy LEBESGUE Jean-Jacques DUCHON

Temps de travail, Charge de travail Réunions des S1 (sections d'établissements)

- ◆ Les services des enseignants
- ◆ La bivalence et la qualification
- ◆ L'orientation, les professeurs principaux
- ◆ Les Titulaires sur Zone de Remplacement

Mercredi 31 Janvier à 14h30 à la section académique du Snes
3 rue Guy de Gouyon du Verger – Arcueil (RER B Arcueil Cachan, plan d'accès sur site)

Jeudi 1^{er} Février à Trappes 14h à 17h

au local SNES FSU 24 rue J.Jaurès 78 Trappes

la Réunion du 8 février à Cergy est annulée, en raison de la Grève.

Informations complémentaires

SnesversaillesInfos 14 envoyé aux S1 et site rubrique publications

Accès à la hors classe des Certifiés :

ouverture d'I-prof du 11 au 29 janvier 2007

Les conditions pour être promuable :

- être au 7^e échelon du corps des certifiés
- justifier de 7 ans de service effectifs dans le corps

Attention, il n'y a pas d'appel à candidature : tous les collègues remplissant ces conditions verront leur situation examinée dans le cadre de la campagne de promotion à la hors classe.

En se connectant sur I-prof à l'adresse suivante <https://bv.ac-versailles.fr>,

les agents promouvables peuvent vérifier et actualiser les données contenues sur I-prof concernant leur carrière et renseigner leur curriculum vitae.

Pour accéder à son dossier, il faut saisir son login (initiale de votre prénom suivi de votre nom de famille et éventuellement d'un 1 ou 2 en cas d'homonyme, ex : jdupont, jdupont1...) et son mot de passe qui correspond à votre numen si vous ne l'avez pas modifié après une première connexion.

Le dossier I-prof, quelle place dans l'évaluation ?

Dans la circulaire rectorale du 11 janvier, la constitution du dossier par l'agent promuable est présentée comme un élément auquel vont se référer les C/E et les IPR pour rendre leur avis. Le calendrier et les modalités de cette période d'évaluation ne sont toujours pas définis.

Les C/E seront chargés aussi de valider les pièces justificatives : le barème des années précédentes ne tenaient pas compte des diplômes malgré nos revendications et le Recteur n'a toujours pas communiqué son projet de barème pour cette année. Nous intervenons auprès du Rectorat pour savoir quelle pièces justificatives peuvent bien être demandées.

La CAPA est prévue le 11 mai 2007

Liste d'aptitude pour l'accès au corps des certifiés

Candidature sur SIAP du 11 au 25 janvier 2007-01-17

Les candidats doivent se connecter sur le site à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siap>

Retour des accusés de réception au Rectorat pour le 2 février 2007 délai de rigueur

Les accusés de réception parviendront dans les établissements des candidats par courrier électronique. Les C/E devront les renvoyer à la DGE avec les pièces justificatives.

Les conditions pour postuler (consulter notre site

<http://www.versailles.snes.edu>)

La CAPA est prévue le 20 mars 2007.

Calendrier des CAPA Février /Avril :

Quelques dates à retenir :

CACMA (examen des fins de délégation rectorale) : 6 février

FPMA Réadaptation : 5 mars

CAPA Intégration dans le corps des certifiés : 22 mars

CAPA avancement dans le corps des agrégés : 23 mars

FPMA congés formation : 6 avril

Les commissaires paritaires du SNES sont largement majoritaires dans ces instances, **pensez à leur adresser votre dossier si vous êtes concerné(e)**

Suppressions massives d'emplois à Versailles

	Suppressions d'emplois en Collège, SEPA, LGT et Post Bacs	<i>Suppressions de postes fixes</i> en Collège, SEGPA, LGT et Post Bacs
Rentrée 2005	483	248
Rentrée 2006	452	384
Rentrée 2007	757	Pas encore fait
Total sur 3 rentrées	1692	632 sur les 2 précédentes rentrées

- ◆ Le Ministère l'a annoncé... 500 suppressions d'emplois sur Versailles, 236 au titre des évolutions démographiques, 264 pour la suppression des décharges statutaires. **L'Académie de Versailles est la plus touchée après celle de Lille.**

- ◆ Mais ce premier chiffre de 500 suppressions masque des effets encore plus catastrophiques pour l'Académie : le Recteur vient de rendre ses arbitrages qui se résument en 3 points :

- Pour la rentrée : **757 emplois vont être supprimés** sur les structures Collège, SEGPA, Lycée général et technologique et Post Bac.

En 3 ans, sur ces mêmes structures, **l'addition se chiffre à 1692 emplois supprimés.**

Les suppressions d'emplois se traduisent par des suppressions de postes fixes dans les établissements (632 postes fixes sur les 2 dernières rentrées). Il est clair qu'avec 757 emplois en moins, un grand nombre de postes fixes va encore disparaître !

De plus, le Recteur va augmenter le nombre d'HSA dans les établissements ce qui accentuera mécaniquement l'effet sur les suppressions de postes fixes.

- Les moyens de remplacement sont augmentés de manière significative. En fait **le Recteur anticipe les suppressions de postes fixes dans les établissements** et adapte l'Académie à la baisse des recrutements.

- Selon nos calculs, **le Recteur récupère encore plus de moyens** sur les décharges statutaires et l'évolution démographique que ce que lui demande le Ministère.

Lors du CTP Académique consacré à la répartition des moyens, du 19 janvier, l'ensemble des organisations syndicales, à l'initiative de la FSU, a refusé de siéger.

Le Recteur l'a reconvoqué... une heure après ! Nous avons lu les déclarations préalables et quitté la séance, refusant de cautionner le dépeçage du service public d'Education

ORGANISATION DU SCRUTIN

30 Janvier-14 Février 2007

Chaque syndiqué doit émettre 5 votes pour :

- La CA du S3,
- Le bureau du S2,
- Le rapport d'activité du S3,
- Le rapport d'activité national (S4),
- Le rapport financier national (S4).

Cet exemplaire de SNES Versailles contient

- ♦ les déclarations et les listes de candidats à la CA du S3 et aux bureaux du S2 : **pages 4 à 9.**
- ♦ le rapport d'activité du S3 : **pages 10 à 16.**
- ♦ l'expression des courants de pensée sur le Rapport d'activité : **pages 17 à 19.**
- ♦ Le rapport d'activité national se trouve dans **l'U.S. 645 du 11 décembre 2006**

Qui Vote

1. Le vote est un **vote individuel**, le scrutin est un scrutin de liste **sans rature ni panachage.**
2. Ont le droit de vote, les collègues syndiqués ayant versé leur cotisation 2006/2007 ("à jour"). et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique ("à jour futur")

Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos

Seuls seront décomptés les votes des S1 **dont les cotisations auront été enregistrées au S3** au plus tard le 8 mars 2006..

3. Dates du vote : les votes auront lieu dans les S1 entre le 30 Janvier et le 14 Février 2007.

4. Les syndiqués votent dans leur S1. Les syndiqués retraités et isolés recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.

Organisation du Vote dans les S1

Une circulaire aux S1 va être envoyée avec toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès verbal de dépouillement)

Chaque syndiqué vote à bulletin secret.

- ♦ **Le bulletin de vote** est remis par le secrétaire du S1 ou découpé par le syndiqué dans ce numéro de SNES Versailles. Ce bulletin de vote peut également être reproduit à la main par le syndiqué.

♦ Liste d'émargement

Le S3 édite une liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2006/2007 ou ayant opté pour le renouvellement automatique (les secrétaires de S1 recevront par courrier séparé ce matériel) qui peut être corrigée sous la responsabilité du secrétaire et trésorier du S1 : **elle doit être émargée par chaque votant.** En cas de vote par correspondance sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure émargée par l'intéressé sera jointe à la liste d'émargement et adressée au S3.

Le dépouillement doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1.

Le procès verbal récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) et par un scrutateur au moins.

Transmission des résultats

Le procès verbal récapitulatif des votes **et la liste d'émargement** des votants doivent parvenir à

SNES S3 Versailles

3 rue Guy Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL

au plus tard le 8 mars 18 heures.

- a) **Soit remis** directement au siège du S3 : les porter entre 10 et 18 heures,
- b) **Soit adressés par la poste** au S3 : le S3 ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables à La Poste.
- c) **Soit faxés au 01.41.24.80.62.**

Bulletin de vote

Attention, vous avez 5 votes à émettre
(entourer votre choix pour chaque vote)

1^{er} vote : élections à la CA du S3 de Versailles

- liste Unité et Action (U & A),
- liste École Émancipée (E.E.),
- liste pour le retour à un syndicalisme indépendant (PRSI).

2^{ème} vote : élections au bureau du S2

- liste Unité et Action (U & A),
- liste École Émancipée (E.E.),
- liste pour le retour à un syndicalisme indépendant (PRSI).

3^{ème} vote : rapport d'activité du S3

POUR
CONTRE
ABSTENTION

4^{ème} vote : rapport d'activité du S4

POUR
CONTRE
ABSTENTION

5^{ème} vote : rapport financier du S4

POUR
CONTRE
ABSTENTION

Avec UNITE & ACTION

Un syndicalisme actif, revendicatif, indépendant, unitaire et pluraliste

Un syndicalisme qui défend des valeurs pour l'école

- importance de la formation et de l'élévation des qualifications
- recherche d'une vraie démocratisation,
- développement de la mixité sociale à l'école
- Egalité sur tout le territoire

.....et pour la société

Valeurs d'égalité de justice sociale, de respect et de développement des droits de ceux qui travaillent, de refus d'une société soumise aux lois aveugles du marché.

.....qui défend les personnels,

leurs droits, leur qualification, leurs conditions de travail (cf action sur les conditions de travail, sur la préparation de rentrée)

Un syndicalisme

qui se veut force de propositions

Diversification des parcours et développement de passerelles, lutte contre la violence, entrée dans le métier, amélioration de la mobilité, droits nouveaux pour les fins de carrière, réduction de la charge de travail... le

syndicalisme que nous défendons ne se contente pas de demander l'abrogation de telle ou telle réforme ; Il se doit d'être conquérant et de proposer un projet cohérent, en particulier dans le contexte actuel où nous avons la responsabilité de peser par nos propositions dans le débat préélectoral, en toute indépendance.

Des militants de terrain

- **L'ensemble des syndiqués** est appelé à élire tous les deux ans les militants qui vont assurer les directions départementales et académique du Snes (la direction nationale étant élue en mai). Cette élection se fait sur la base d'une orientation.
- Les militants qui se présentent sur la liste Unité et action sont en **majorité bien connus de vous**: présents, actifs, dans leurs établissements ce sont des militants de terrain au contact et à l'écoute des collègues, engagés dans leur métier, soucieux de son sens, de son évolution.
- **L'orientation Unité et Action** dans laquelle se reconnaissent majoritairement les syndiqués est celle **d'un syndicalisme unitaire, d'un syndicalisme d'action**.
- Elle se fonde en effet sur **l'écoute des personnels**, la prise en compte de leurs revendications, le souci de favoriser leur intervention la plus large (sous les formes les plus diverses) pour aboutir. "
- C'est aussi celle d'un syndicalisme qui lie les revendications **au rôle du système éducatif dans notre société**

- ◆ **Les militants qui se présentent sur notre liste sont de plus en plus divers**, à l'image de la réalité de notre syndicat : par exemple nous avons eu des différences d'appréciation dans le passé, notamment pendant le mouvement de 2003, ou sur la prise de position du SNES sur le TCE, et fréquemment sur la possibilité ou l'opportunité de lancer telle ou telle initiative à un moment donné.

- ◆ Mais nous avons tous pour ambition de faire en sorte que **les syndiqués puissent donner leur avis et trancher**, notre activité s'efforce de leur en donner les moyens (information, consultations, réunions et stages).

- ◆ En définitive, c'est la prise de position, la mobilisation des collègues qui est déterminante.

Un syndicalisme indépendant

Comprendre, faire débattre, ne pas trancher à la place des collègues, tenter de trouver des solutions sur des questions difficiles sans être prêt à penser mais dans le respect des valeurs qui fondent notre syndicat, telle est la ligne que l'on se fixe.

Le Snes que nous avons contribué à construire doit rester une organisation indépendante, **propriété de ses adhérents**, reconnue par tous comme représentative de la volonté des personnels ..

Avec la Fsu fédérer, rassembler

- faire vivre **une fédération pluraliste, unitaire et démocratique**, en recherchant en permanence le dialogue et les convergences entre les syndicats et les courants de pensée.
- Développer l'audience de notre fédération **en contribuant à impulser des actions les plus unitaires possibles** sur tous les terrains : éducation, fonction publique, interprofessionnel.
- Œuvrer pour l'unification à terme du mouvement syndical en développant les initiatives de travail de réflexion avec les confédérations

C'est dans cette voie que nous entendons poursuivre notre action.

Voter Unité et Action,

c'est se donner les moyens d'agir

Unité et Action

Ca académique(S3)^o

ODENT Marie Damienne Certifiée Lyc Plaine de Neauphle TRAPPES 78
LEBESGUE Guy Certifié Clg G Pompidou MONTGERON 91
DUCHON Jean Jacques Agrégé Lyc Saint Saens DEUIL LA BARRE 95
BOLZINGER Maria Agrégée Lyc Les 7 Mares MAUREPAS 78
RAFROIDI David Agrégé Clg Nicolas Flamel PONTOISE 95
VERDURAND Agnès Certifiée Clg François Truffaut ASNIERES 92
BOULLE Frank Biadmissible Lyc F J Talma BRUNOY 91
CANAL Martine Certifiée Clg Truffaut ASNIERES SUR SEINE 92
VIALLE Michel Certifié Clg Georges Clemenceau MANTES LA JOLIE 78
MER Bruno Certifié Clg P Cézanne MANTES LA JOLIE 78
JOLLY Anny PEGC Clg Alain Fournier CLAMART 92
BOUTET Pascale Certifiée Clg Truffaut ASNIERES SUR SEINE 92
GALIN Michel Certifié Lyc Georges Brassens COURCOURONNES 91
ORAND Nicolas Certifié Erea Jean Isoard MONTGERON 91
LESNE Frédéric Certifié Clg J Quintinye NOISY LE ROI 78
DESANTI Laurent Certifié Clg Yves du Manoir VAUCRESSON 92
GAY Jean François Certifié Lyc Newton Enrea CLICHY 92
FERNANDEZ Jean Charles Certifié Lyc Camille Claudel VAUREAL 95
LEVY Philippe Agrégé Clg François Mauriac HOUDAN 78
BADER Patrick CPE Lyc Montesquieu LE PLESSIS ROBINSON 92
BUR Claudine DIO Cio STE GENEVIEVE DES BOIS 91
FEST Patrick Certifié Lyc Fragonard L ISLE ADAM 95
ANGLADE Jean Christophe Agrégé Lyc Romain Rolland ARGENTEUIL 95
DESRIVIERES Alain Certifié Clg A Einstein MAGNY LES HAMEAUX 78
DURIN Dominique Certifié Lyc Parc Vilgenis MASSY 91
DUBUT Geneviève Retraitee 78
MAISONDIEU Olivier Certifié Clg Truffaut ASNIERES SUR SEINE 92
EYCHART Baptiste Certifié Clg J Ferry ERMONT 95
CARABIN Jean Philippe Certifié Clg La Nacelle CORBEIL ESSONNES 91
HUTASSE Jean-Baptiste Certifié Clg Sonia Delaunay GRIGNY 91
BEREAU Alain Agrégé Lyc A Einstein STE GENEVIEVE DES BOIS 91
CONDAT Carole Certifiée Lyc Jacques Monod CLAMART 92
DETOEUF Perrine Agrégée Clg Jules Ferry MANTES LA JOLIE 78
HEMERY Danielle Retraitee 91
MARTIN François Certifié Clg Pascal VIARMES 95
CUKIERMAN Maurice Certifié Lyc Descartes ANTONY 92
COURTADE Isabelle Certifiée Clg A De Vigny COURBEVOIE 92
HEROT Bruno Certifié Clg E Manet VILLENEUVE LA GARENNE 92
SALGAS Marie Pierre Certifiée Clg Hubert Robert MEREVILLE 91
DA SILVA Serge Certifié Clg Nø 3 CLICHY 92
SANCHEZ Isabel Certifiée Lyc Francois Truffaut BONDOUFLE 91
MARTIN DEKLEERMAEKER Brigitte Certifiée Clg Jules Michelet VANVES 92
BRETON Mireille Agrégée Lyc Marcel Pagnol ATHIS MONS 91
LAURIN Jean Marc Certifié Clg Jean Jaures LEVALLOIS PERRET 92
FONTANA Patricia Certifiée Clg Jean Moulin MEUDON LA FORET 92
MORVAN Nicolas Certifié Clg Jean Lurcat RIS ORANGIS 91
PARSI Patrick Certifié Lyc Alfred Kastler CERGY PONTOISE 95
RIQUOIS Robert COP Centre D Info Et D Orient NANTERRE 92
BILLY Marie Louise Certifiée Lyc Jeanne D Albret ST GERMAIN EN LAYE 78
TOUZET Laurent Certifié Clg Albert Camus BRUNOY CEDEX 91
WULLAI Karen Agrégée Lyc Marie Laurencin MENECY 91
BRIDE Patrice Certifié Clg Joliot Curie BAGNEUX 92
BARLIER LOISY Nicole Retraitee MERIEL 95
LESAUVAGE Gilles CPE Clg Pasteur LONGJUMEAU 91
CREPEAU Claire Certifiée Lyc Parc Des Loges EVRY CEDEX 91
BESSON Alain Certifié Clg Les Dines Chiens CHILLY MAZARIN 91
CHASTAN Michel CPE Lyc Saint Exupery MANTES LA JOLIE 78
GRASSELLI Michel Retraitee MERIEL 95
MARSALEIX Pierre Certifié Clg P Cézanne MANTES LA JOLIE 78
CHARDON Sylvie Certifiée Lyc Plaine de Neauphle TRAPPES 78

Bureaux de S2

78

BOLZINGER Maria Agrégée Lyc Les 7 Mares Maurepas
LESNE Frédéric Certifié Clg J Quintinye NOISY LE ROI
DETOEUF Perrine Agrégée Clg Jules Ferry MANTES LA JOLIE
DESRIVIERES Alain Certifié Clg A Einstein MAGNY LES HAMEAUX
LAGADEC Jacques Certifié Lyc Le Corbusier POISSY
CHASTAN Michel CPE Lyc Saint Exupéry MANTES LA JOLIE
MER Bruno Certifié Clg P Cézanne MANTES LA JOLIE
SAOUDI Chadia Certifiée Clg Louis Pergaud MAUREPAS
MARGANTIN Jean Baptiste Certifié Clg Georges Clemenceau MANTES LA JOLIE
COSSEC Anne Claire Certifiée Clg P Cézanne MANTES LA JOLIE
PAPIN Jean Marc Agrégé Lyc Hoche VERSAILLES
LEROY Yannick Certifié Lyc Louis Bascan RAMBOUILLET
CHARDON Sylvie Certifiée Lyc Plaine de Neauphle TRAPPES
MARSALEIX Pierre Certifié Clg P Cézanne MANTES LA JOLIE

91

BOULLE Frank Biadmissible Lyc F J Talma BRUNOY
ORAND Nicolas Certifié Erea Jean Isoard MONTGERON
CARABIN Jean Philippe Certifié Clg La Nacelle CORBEIL ESSONNES
SANCHEZ Isabel Certifiée Lyc Francois Truffaut BONDOUFLE
HART HUTASSE Amélie Certifiée Lyc Marcel Pagnol ATHIS MONS
CREPEAU Claire Certifiée Lyc Parc Des Loges EVRY
MORVAN Nicolas Certifié Clg Jean Lurcat RIS ORANGIS
DURIN Dominique Certifié Lyc Parc Vilgenis MASSY
GALIN Michel Certifié Lyc Georges Brassens COURCOURONNES
ESTEVE Nicole Certifiée Lyc G St Hilaire ETAMPES
HUTASSE Jean-Baptiste Certifié Clg Sonia Delaunay GRIGNY
BRETON Mireille Agrégée Lyc Marcel Pagnol ATHIS MONS
BESSON Alain Certifié Clg Les Dines Chiens CHILLY MAZARIN
TOUZET Laurent Certifié Clg Albert Camus BRUNOY

92

VERDURAND Agnès Certifiée Clg Truffaut ASNIERES SUR SEINE
DESANTI Laurent Certifié CLG Yves du Manoir VAUCRESSON
AUXENFANS Marianne Agrégée Clg Henri Barbusse BAGNEUX
MAISONDIEU Olivier Certifié Clg Truffaut ASNIERES SUR SEINE
DESCAMPS Myriam Certifiée Clg Paul Bert MALAKOFF
HEROT Bruno Certifié Clg E Manet VILLENEUVE LA GARENNE
COURTADE Isabelle Certifiée Clg A De Vigny COURBEVOIE
FLORENTIN Danick Agrégée Clg André Doucet NANTERRE
GIRIER Stéphane Agrégé Lyc Lakanal SCEAUX
DI FILIPPO Generosa Certifiée Lyc Joliot Curie NANTERRE
FONTANA Patricia Certifiée Clg Jean Moulin MEUDON LA FORET
DA SILVA Serge Certifié Clg Nø 3 CLICHY
VAUCOULOUX Jean Pierre Certifié Clg M PagnOL RUEIL MALMAISON
ANDREUCCI Marianne Retraitee

95

RAFROIDI David Agrégé Clg Nicolas Flamel CERGY PONTOISE
FERNANDEZ Jean Charles Certifié Lyc Camille Claudel VAUREAL
ANGLADE Jean Christophe Agrégé Lyc Romain Rolland ARGENTEUIL
BATTON Pierre Certifié Lyc Saint Saens DEUIL LA BARRE
FEST Patrick Certifié Lyc Fragonard L ISLE ADAM
PARSI Patrick Certifié Lyc Alfred Kastler CERGY PONTOISE
MARNE Anne Certifiée Lyc Alfred Kastler CERGY PONTOISE
EYCHART Baptiste Certifié Clg J Ferry ERMONT
VALLETTE Isabelle Certifiée Clg Jean Lurcat SARCELLES
MARTIN François Certifié Clg Pascal VIARMES
ABADIE Annie Certifiée Clg Les Toulouses CERGY
DESHAYS Anne Certifiée Clg 3 FRANCONVILLE LA GARENNE
JOSEPH Frédérique Certifiée Clg Claude Monet ARGENTEUIL
CHATELAIN Serge Certifié Clg H Guillaumet JOUY LE MOUTIER

Ecole Emancipée

Pour une orientation de lutte et de transformation sociale

Le libéralisme est à l'offensive, notamment dans l'Education nationale : réforme de l'Education prioritaire, mise en œuvre de la loi Fillon, abrogation des contraintes liées à la carte scolaire, augmentation du temps de travail des enseignants, explosion de la précarité... L'enjeu de notre congrès est d'apporter des réponses crédibles aux défis de la situation.

Dans le contexte européen d'éclatement des systèmes d'éducation, l'existence d'un service public est une exception française qu'il faut défendre contre le modèle de l'entreprise censé être celui de l'efficacité, de l'émulation individuelle, de la concurrence et de la performance...

Explosion de la précarité et désengagement de l'Etat témoignent du caractère libéral de cette politique. La décentralisation des TOS au profit des collectivités territoriales est une première étape... La casse des ZEP a commencé et les 249 collèges « ambition réussite » dits « EPI » sont un laboratoire de la déréglementation : plus question de jouer sur les effectifs par classe, l'allègement en demi-groupes... mais des « professeurs référents » dont les tâches sont incertaines, des programmes recentrés sur le seul socle commun de connaissances, des PPRE... Et pour la cohérence, la loi Fillon a prévu la mise en place de « conseils pédagogiques ». Au nom du bon sens et de la volonté d'instaurer le travail d'équipe, ce petit groupe d'enseignants placé sous l'autorité renforcée du chef d'établissement aura pour véritable mission de mettre en œuvre cette déréglementation. Et son rôle dans l'offensive idéologique mise en place sous couvert de restauration de l'autorité sera accru (rôle de la note de vie scolaire...).

Le débat qui a commencé à propos de la carte scolaire est révélateur des projets rétrogrades à venir. Les solutions retenues, de l'assouplissement à la suppression pure et simple, vont dans le sens de l'éclatement du système et favorisent le « consumérisme scolaire » pour ceux qui en ont les moyens bien sûr !

Refuser les attaques contre nos statuts...

La réforme du statut de 1950 marque la volonté d'affaiblir nos garanties statutaires : possibilité d'être nommés sur 3 établissements, d'enseigner des disciplines en dehors de nos spécialités, aggravation du sort des TZR, allongement du temps de travail par la suppression de certaines heures statutaires. Royal parle même de nous imposer 35 heures dans les établissements alors que le décret remplacement a déjà contribué à alourdir sensiblement notre temps de travail.

Et l'explosion de la précarité

Dans le même temps, la précarité s'aggrave. La diminution du nombre de postes aux concours limite les possibilités de titularisation. Les MA garantis de réemploi doivent signer un CDI qui ne constitue en rien une titularisation. Quant aux contractuels, écartés en nombre de ce dispositif, nombreux sont ceux qui n'ont pas été réembauchés et sont condamnés au chômage – voire au RMI – ou à accepter l'aumône des « 200 heures » de vacation...

Pour faire face à ces défis : un Snes combatif....

Ces enjeux montrent la nécessité de construire une organisation syndicale qui accorde ses actes avec son discours. Ainsi, la dénonciation pertinente de la Loi Fillon par le Snes ne s'est malheureusement pas traduite par une lutte à la hauteur. Pendant tout le mandat précédent, le Snes n'a cessé de différer la mobilisation sur les questions éducatives. Il est plus que temps de reprendre l'offensive. De construire les solidarités avec les précaires et d'exiger leur titularisation. D'exiger le retrait de la loi Fillon et les régressions qu'elle véhicule. D'exiger l'amélioration de nos conditions de travail dans le cadre d'un statut amélioré : diminution des maxima de service et intégration d'heures de concertation ; respect des qualifications obtenues avec une formation améliorée... De défendre notre idée d'une éducation pour tous, du collège unique à un lycée démocratisé, dans des établissements dont la sectorisation assure un réel brassage social. De refuser les discriminations et renforcer la participation du Snes au réseau RESF.

Le Snes doit construire les mobilisations nécessaires en s'appuyant sur les collègues les plus mobilisés, étendre les luttes en favorisant les assemblées générales, les coordinations, sans écarter aucune forme (grèves reconductibles, interpros...).

Le Snes doit aussi s'impliquer davantage dans la construction de la FSU. Nos luttes seront d'autant plus efficaces si elles sont articulées avec des revendications globales permettant l'unité avec d'autres secteurs confrontés aux mêmes attaques. Elles doivent s'ancrer dans un projet de transformation sociale. Le Snes doit enfin promouvoir le débat démocratique et favoriser l'expression des points de vue minoritaires.

Seules ces orientations combatives dans le cadre d'un syndicalisme unitaire et démocratique permettront de dépasser la crise que nous subissons.

VOTER ET FAITES VOTER ECOLE EMANCIPEE

Pour tout contact : Monique Migneau, m.migneau@wanadoo.fr Didier Rambault, didier.rambault@laposte.net
Laurent Boiron, boiron.ln@wanadoo.fr ; Jean-Marie Barbazanges Jmba78@aol.com

Liste Ecole Emancipée

CA du S3

1. Laurent Boiron, certifié, collège voltaire, Sannois, 95
2. Monique Migneau, certifiée, collège G. Sand, Chatillon, 92
3. Jean-Marie Barbazanges, CPE, collège Les châtelaines, Triel/Seine, 78
4. Patrick Wach, agrégé, lycée Camille Claudel, Palaiseau 91
5. Jean-Michel Herisson, certifié, lycée M Genevoix, Montrouge, 92
6. Didier Rambault, agrégé, collège PVC, Argenteuil, 95
7. Juliette Perrot, Gennevilliers, 92
8. Vincent Cellot, collège La justice, Cergy, 95
9. David Pijoan, Certifié, collège G Pompidou, Courbevoie, 92
10. Philippe Koubi, certifié, lycée E. Galois, Sartrouville, 78
11. Lydia Malésieux, certifiée, collège PVC, Argenteuil, 95
12. Philippe Moller, agrégé, lycée M. Genevoix, Montrouge, 92
13. Omar Slaouti, certifié, lycée R Rolland, Argenteuil, 95
14. Amélie Carallucci de Perreti, AE, collège Jean Moulin, Chaville, 92
15. Guillaume Garcia, collège Chennevreau, Nanterre, 92
16. Bruno Dechamps, certifié, lycée E. Galois, Sartrouville, 78
17. Souad Schweizer, certifiée, collège Bartholdi, Boulogne Billancourt, 92
18. Mourad Zahra, certifié, lycée J. Monnet, Franconville, 95
19. Cathy Jégou, certifiée, collège PVC, Argenteuil, 95
20. Christian Surmonne, agrégé, lycée Galilée, Gennevilliers, 92
21. Odile Bonnet, collège Les châtelaines, Triel/*Seine, 78,
22. Alexis Legasa, certifié, lycée J Perrin, Saint-Ouen l'Aumone 95
23. Danièle Bouin, agrégée, lycée J Monnet, Franconville, 95
24. Olivier Barberousse, certifié, lycée M. Genevoix, Montrouge, 92
25. Orah Levy, certifiée, collège PVC, Argenteuil, 95
26. Catherine Combase, Copsy, directrice CIO Nanterre, 92
27. Pierre Mirsalis, retraité, Argenteuil, 95
28. Solveig Hurard, Lycée Jean Perrin, St Ouen L'Aumone, 95
29. Florence Arié, agrégée, lycée M. Genevoix, Montrouge, 92
30. Charlotte Mirsalis, certifiée, lycée E. Galois, Sartrouville 78
31. Françoise Cohen, certifiée, collège C Claudel, Montigny, 95
32. Jean-Marc Poirion, certifié, lycée Rousseau, Sarcelles, 95
33. Catherine Demerliac, agrégée, collège PVC, Argenteuil, 95
34. Yann Fiévet, certifié, lycée Rousseau, Sarcelles, 95
35. Adeline Richet, agrégée, lycée Michelet, Vanves, 92
36. Marie-Paule Richard, retraitée, Levallois, 92

Bureaux des S2

78

Jean-Marie Barbazanges
Philippe Koubi
Charlotte Mirsalis
Betty Benavente-Le Pors
Bruno Dechamp

92

Monique Migneau
Jean-Michel Herisson,
Juliette Perrot
David Pijoan
Souad Schweizer
Amélie Carallucci de Perreti

95

Laurent Boiron
Didier Rambault
Vincent Cellot
Lydia Malésieux
Alexis Legasa
Danièle Bouin

« Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant »

Grève massive le 18 décembre, dans l'unité.

Le 18 décembre plus de la moitié des 400 000 professeurs étaient en grève avec leurs syndicats. C'est le résultat de l'unité réalisée depuis le 20 octobre, avec 11 puis 15 organisations du second degré qui se sont adressées ensemble au ministre pour qu'il retire son projet, car c'est de notre métier, de l'avenir de nos élèves qu'il s'agit. Le 20 décembre de nouveau les 15 organisations se sont réunies et ont de nouveau rappelé leur exigence commune.

Nous ne pouvons que nous en féliciter et approuver cette orientation. Avec l'unité nous pouvons, nous ferons reculer le ministre.

Le ministre reste sourd à la détermination des professeurs ; il déclare le 19 décembre qu'il ne retirera pas son projet .Et il ose proposer sur cette base des « *négociations* ». Tous les enseignants le comprennent, c'est un piège tendu par le ministre pour maintenir son projet.

Comment interpréter alors la déclaration de Gérard Aschiéri, secrétaire général de la FSU, qui dit « *Nous refusons la modification du décret de 1950 qui n'a fait en aucune façon l'objet de négociations* » ? Comment comprendre ? Pourrions-nous accepter de « *négocier* » la *réécriture* du décret de 1950 ? Mais c'est du démantèlement de notre métier et de l'éducation nationale qu'il s'agit.

L'enjeu du décret de 1950 : notre statut, notre métier, la réussite de nos élèves

Notre service ne serait plus défini exclusivement en heures de cours mais remplacé par une définition individuelle et locale des services, par des lettres de mission, imposant la bivalence et toutes sortes d'autres tâches qui sont celles aujourd'hui des surveillants, des CPE, des CO-Psy, des documentalistes, qui pourraient être intégrées dans notre service. Cela permettrait de supprimer ces personnels qui sont une exception dans l'Union Européenne. Comment nos élèves pourraient-ils réussir s'ils n'ont plus en face d'eux des enseignants qualifiés dans leur discipline ?

Le projet de Robien, c'est la remise en cause de notre statut, de notre métier. Voilà pourquoi il doit être retiré.

Le mandat syndical ne saurait être que le maintien de ces garanties. Celles-ci ne sont pas négociables.

De véritables négociations ne peuvent intervenir que sur la base du retrait du projet de Robien et le maintien de nos garanties statutaires :

- définition nationale du service des enseignants, empêchant toute définition locale de celui-ci
- définition du service exclusivement en heures de cours
- enseignement dans la discipline de recrutement, refus de la bivalence et de la polyvalence
- définition hebdomadaire du service
- maintien des décharges de 1ere chaire, laboratoire, cabinet
- nomination sur un poste dans un établissement.

Défense du syndicalisme , défense du SNES

Face à ce mouvement par lequel les syndiqués agissent pour que les syndicats jouent leur rôle, des obstacles sont dressés pour tenter de transformer les syndicats en instruments de l'Union Européenne.

Le rapport soumis au congrès de la FSU de 2007 pose la question : « **La Confédéralisation de la FSU est-elle aujourd'hui envisageable ?** », et considère indispensable l'adhésion de la FSU à la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et à la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI).

Comment pourrions-nous adhérer à la CES qui vient de réaffirmer le 19 octobre 2006 qu'elle « *continue à soutenir la Constitution* (européenne) » ? Cela alors que le SNES a rejeté le « traité constitutionnel » et qu'une majorité a voté Non le 29 mai 2005 !

Comment pourrions-nous adhérer à la CES , institution de l'Union Européenne, qui co-rédige les directives européennes démantelant l'éducation nationale, aboutissant au « *socle commun de compétences et de connaissances* » et supprimant la notion d'enseignement par discipline , base de notre statut de certifiés et d'agrégés ?

Nous nous félicitons que des congrès départementaux de la FSU et du SNES aient déjà pris position contre l'adhésion de la FSU à la CES. Nous pensons que ce doit être également le mandat du SNES.

Nous pensons que le SNES doit avoir la même position que le SNEP et s'opposer à la transformation de la FSU en « *confédération* ». Il y a déjà 5 confédérations, produits de l'histoire particulière de notre pays. Elles couvrent l'ensemble du champ interprofessionnel. Pourquoi faudrait-il en rajouter d'autres, en rajouter à l'émiettement ?

La FSU peut-elle adhérer à la nouvelle Confédération Syndicale Internationale (CSI) qui se fixe pour tâche « *une gouvernance effective et démocratique de l'économie mondiale* » et entend devenir une des institutions mondiales aux cotés de l'ONU et du FMI ?

Nous ne le pensons pas.

Défense de l'unité, défense du syndicalisme, c'est le sens des listes PRSI pour lesquelles nous vous proposons de vous porter candidats, de voter et faire voter.

Jack Lefebvre Collège André Chénier 78200 Mantes la Jolie jacklefebvre1@free.fr

Elections a la CA Académique du S 3 de Versailles

Liste Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

Jack LEFEBVRE, certifié, membre du Bureau National du SNES, CA Académique de Versailles Collège
André Chénier, Mantes la Jolie (78)
Alain VEYSSET, certifié, collègue André Maurois Epinay sur Orge (91)
Sophie SUCHARD, agrégée, Lycée Agora, Puteaux (92)
Thérèse DE SOLLIERS, agrégée, Lycée Maurice Genevoix, Montrouge (92)
Bernard LEGROS, certifié, Lycée Corot, Brétigny (91)
Laurent SCHMITT, certifié, Collège Jules Verne, Les Mureaux.(78)
Yannick PENHOUE, agrégé, Lycée Agora, Puteaux(92)
Corinne HERON, certifiée, Collège François Truffaut, Asnières (92)
Joachim BORGES, MA, Collège André Chénier, Mantes la Jolie (78)
Julie GIOVACCHINI, agrégée, Lycée Agora, Puteaux (92)
René ANGNEROH, certifié, collègue André Chénier, Mantes la Jolie (78)
Rachid FAREDEHEB, certifié, Lycée Simone de Beauvoir ,Garges les Gonnesses (95)
Charles-Eric LAURENS, certifié, Lycée Agora,Puteaux (92)
Marie FIANCETTE , certifiée, Lycée , Herblay (95)
Michel MESAIZE, retraité, Yvelines (78)
Sylvie PICCIN, certifiée, Lycée Agora, Puteaux (92)
Sonia LOMBARDI, vacataire, collègue Georges Brassens, Taverny (95)
Dalila RIDA , certifiée, collègue des Plaisances, Mantes la Ville (78)
Rozenn ROPERS , certifiée, Collège Jean Jaurès, Poissy (78)
Chaabane BEN ACHOUK, bi admissible, Collège André Chénier, Mantes la Jolie (78)

Bureau du S2 des Yvelines

Jack LEFEBVRE ,certifié, Collège André Chénier Mantes la Jolie
Laurent SCHMITT , certifié, Collège Jules Verne , Les Mureaux.
René ANGNEROH , certifié, collègue André Chénier, Mantes la Jolie
Joachim BORGES, MA,Collège André Chénier, Mantes la Jolie
Michel MESAIZE, retraité, Yvelines

Bureau du S2 des Hauts de Seine

Sophie SUCHARD, agrégée, Lycée Agora, Puteaux
Thérèse DE SOLLIERS, agrégée, Lycée Maurice Genevoix, Montrouge
Corinne HERON, certifiée, Collège François Truffaut, Asnières
Sylvie PICCIN, certifiée, Lycée Agora, Puteaux
Yannick PENHOUE, agrégé, Lycée Agora, Puteaux

Rapport d'activité académique

Introduction

- L'objet du rapport d'activité **académique** est de présenter l'activité de la section **académique** au cours des deux dernières années afin que chaque syndiqué puisse en porter appréciation.
- L'analyse de cette politique gouvernementale, de même que l'exposé des propositions et orientations que le Snes dans son ensemble oppose à cette politique relèvent du rapport d'activité **national** sur lequel vous êtes aussi appelés à vous exprimer.
- Nous avons pris le parti délibéré de cibler ici sur les seules déclinaisons et les seules traductions **académiques** de cette politique et sur l'orientation et l'activité que le Snes académique a développées en conséquence.

- Depuis deux ans, le rejet de la politique du pouvoir s'est considérablement amplifié et s'est notamment traduit par la victoire du NON au referendum sur le TCE et le retrait du CPE. Mais ce pouvoir affaibli, discrédité accélère cependant sa politique de remise en cause des droits sociaux, de casse des services publics, dont le nôtre.

Dans notre secteur, en particulier :

- **La loi Fillon**, malgré une opposition quasi unanime de tous les partenaires (enseignants, parents, lycéens) est passée en force, elle traduit l'abandon d'une conception ambitieuse de l'Ecole fondée sur la réussite de tous les élèves et met en place des contenus appauvris : le socle commun de connaissances justifie pour les élèves la diminution des horaires disciplinaires et l'apprentissage à 14 ans, pour les enseignants la bivalence.
- **De Robien** s'obstine à la mettre en œuvre : conseil pédagogique, note de vie scolaire, socle commun, expérimentation, décret sur les remplacements ...
- **La création des collèges** ambition réussite en décembre 2005 franchit une étape de plus : elle vise à rayer de la carte des Zep 80% des établissements marquant ainsi le renoncement à une politique territoriale de lutte contre les inégalités. Elle ouvre également largement la porte à la déréglementation.
- **Enfin**, les attaques contre nos services, le sens de notre métier et nos qualifications se sont multipliées : décret de Robien qui organise la flexibilité du service, bivalence avec la création des mentions complémentaires dans certains CAPES et récemment remise en cause du décret de 1950 et des décharges statutaires qui a largement provoqué la colère de la Profession (grève nationale unitaire du 18 décembre suivie à plus de 50% dans l'académie)

- Ces attaques frontales s'accompagnent de réductions budgétaires considérablement amplifiées et planifiées (série des audits du ministère des finances) : la logique comptable devient un dogme politique conditionnant ainsi les orientations éducatives et pédagogiques.

- Dans les établissements, les collègues sont confrontés individuellement ou collectivement des tentatives multiformes de déréglementation et de remise en cause de leurs droits, liées à une politique de pilotage par le local et à une gestion des personnels fondée sur le « mérite ».

Remplacements De Robien, le flop

- ◆ **Le décret De Robien** prétend nous imposer de remplacer au pied levé les collègues absents pour de courtes durées. Toute la profession a vivement réagi contre ce dispositif qui nous considère comme taillables et corvéables à merci et qui nie la complexité de l'acte d'enseigner en considérant, au mépris de leur qualification, que les enseignants ne sont que des pièces interchangeables.
- ◆ **Les actions engagées** (pétition nationale signée par 100000 collègues, rassemblement, multiples initiatives locales et engagements au refus du dispositif, que nous avons relayés sur notre site et dans nos publications) ont conduit de Robien à l'échec : dans notre académie, 17% seulement des remplacements inférieurs à 15 jours ont été assurés dans ce cadre.
Il reste bien sûr à obtenir l'abrogation du décret.

Audience du Snes progrès et hésitations

- ◆ **L**es résultats des élections professionnelles (plus 1,5% pour le Snes dans notre académie avec un score de 56,6 %) ont montré que le Snes reste largement majoritaire et incontournable, ce qui est un atout fort, en toute circonstance, face au pouvoir, à son administration et aussi pour réaliser l'unité avec les autres organisations syndicales.
- ◆ **E**n même temps, l'érosion relative de la syndicalisation traduit les hésitations, le découragement d'un certain nombre de collègues devant la difficulté, la dureté de la lutte, face à un tel pouvoir.
- ◆ **E**t pourtant, surtout dans une telle situation, il est essentiel de ne pas laisser chacun isolé face aux pressions de toutes sortes, il est vital de résister pied à pied aux agressions et de leur opposer nos propositions pour les personnels et l'école : pour cela, l'outil syndical, avec les ressources que lui apportent les cotisations de nos adhérents, est une nécessité absolue.

- **D**e ce fait, ils attendent beaucoup du SNES et ils le sollicitent de plus en plus. La section académique, les sections départementales ont fait face en informant, en impulsant le débat (réunions, stages), en prenant de multiples initiatives d'action, et en assurant la défense de tous contre l'arbitraire.

- **A**u final, toute cette activité, étroitement articulée à celle du Snes national, n'a pas été sans effet : si la politique menée a des retombées durement ressenties par les personnels, le Ministère et son Administration ont dû plusieurs fois réprimer leurs ambitions pseudo « rénovatrices » : l'exemple des remplacements est à cet égard emblématique. Preuve que l'outil syndical dans les circonstances que nous vivons, s'il ne nous apporte pas tout ce que nous voudrions, est plus nécessaire que jamais.

- **A** nous tous d'œuvrer à son renforcement et à débattre, dans la préparation de notre congrès pour trouver la voie d'une plus grande efficacité. Le prochain congrès aura à débattre du niveau de mobilisation que nous avons pu réaliser, de la lisibilité de nos revendications Education nationale et second degré dans des actions plus vastes (Fonction publique et Interpro), de la bataille en direction des parents et de l'opinion, essentielle pour gagner.

- **L'**activité du SNES est une action collective qui en tant que telle doit être régulièrement soumise à l'appréciation des syndiqués : il est donc important que le plus grand nombre possible de syndiqués se prononcent par leur vote.

- **L**e débat se poursuivra jusqu'au Congrès académique qui se tiendra les 8 mars (dans notre local à Arcueil), 15 et 16 mars au lycée de Levallois Perret. Nous y souhaitons la présence la plus forte des sections d'établissements dans le contexte actuel d'attaques contre le service public d'Education.

Pour le secrétariat académique

Boiron Laurent, Bolzinger Maria, Boulle Frank, Boutet Pascale, Canal Martine, Duchon Jean Jacques, Fest Patrick, Galin Michel, Gay Jean François, Jolly Anny, Lebesgue Guy, Lesne Frédéric, Lévy Philippe, Mer Bruno, Migneau Monique, Odent Marie-Damienne, Orand Nicolas, Rafroidi David, Verdurand Agnès, Vialle Michel

Un effort constant pour l'information et le débat

En donnant tous les éléments d'information (publications, mails) sur les dossiers et les actions en cours aux syndiqués, aux sections d'établissement et en relayant les initiatives, les prises de positions des établissements (en particulier sur notre site)

CPE victoire sur la précarité

- ◆ Le mouvement contre le CPE a été l'occasion de retrouver une unité syndicale et cette unité a été un des éléments déterminants de la victoire. Les sections départementales FSU et la coordination régionale FSU ont joué un rôle important dans la construction de cette unité dans les intersyndicales interpro, servant d'intermédiaires entre le mouvement étudiant et les organisations syndicales.
- ◆ Dans les lycées, les S1 ont œuvré à créer sur le fond les conditions de la mobilisation (distribution de tracts, contacts avec les parents, les élèves).

Les interventions des S1 et des collègues dans les établissements ont permis que pour l'essentiel les grèves lycéennes se passent dans de bonnes conditions, en évitant que les chefs d'établissement aient recours à une intervention policière. La section académique a relayé ces interventions auprès du Recteur.

La victoire sur le CPE est évidemment d'une grande portée pour l'avenir : le mouvement a montré que la jeunesse rejetait les valeurs de la précarité et du libéralisme sauvage.

Avec le Réseau Education Sans Frontières, pour nos élèves

- ◆ En février 2004, au lycée Jean Jaurès de Châtenay (92), des professeurs apprennent que des élèves sont sans papiers et menacés d'être arrêtés au premier contrôle de police. Une pétition est lancée, largement signée dans toute la France.
- ◆ De cette expérience est né le Réseau Education Sans Frontières: enseignants, personnels de l'Education nationale, parents d'élèves, syndicats, organisations attachées à la défense des droits de l'homme lancent un appel pour la régularisation de tous les sans-papiers scolarisés. Les signataires se regroupent au sein du Réseau éducation sans frontières (juin 2004). Le SNES en fait partie.
- ◆ Un guide est publié " Jeunes scolarisés sans papiers : régularisation mode d'emploi ". Il comporte une partie juridique et une partie pratique faite par des enseignants ayant l'expérience de ces situations. Il permet à chaque collectif créé localement de s'organiser de façon autonome, le RESF fournissant un soutien logistique à la demande. Le RESF est devenu incontournable sur la question des sans papiers scolarisés.
- ◆ Dans l'académie, des solidarités se sont mises en place (élèves, professeurs, parents, élus, associatifs) : blocages de lycée, débrayages pour aller manifester devant la préfecture (Lycée Joliot-Curie de Nanterre 92), manifestations pour empêcher des départs d'avions, permanences régulières dans de nombreuses villes. Le SNES académique a pris sa part dans ce combat, interpellant le Recteur en CTPA, lui demandant d'intervenir auprès du Préfet pour faire respecter le droit à scolarité de tous les élèves.

La remise en cause de l'Education prioritaire



- ◆ Les événements de banlieue de novembre 2005 ont servi de prétexte au Ministre pour annoncer un plan de « relance » pour les ZEP, le 13 décembre 2005. Les établissements doivent être classés en trois catégories, EP1, EP2 et EP3, ces derniers étant destinés à sortir de l'éducation prioritaire en 3 ans.

- ◆ **La disparition pure et simple des ZEP** annoncée le 13 décembre par le Ministre de l'Education nationale concourt de la même idéologie et de la même logique de renoncement à une véritable politique territoriale de lutte contre les inégalités. La pseudo « relance de l'Education prioritaire » vise en réalité à

l'aide de critères bien ciblés et bien calculés à rayer de la carte des ZEP des centaines d'établissements (8 sur 10).

- ◆ Nous avons de suite dénoncé ce plan de dynamitage des ZEP, et le classement EP1, laboratoire expérimental de la déréglementation, financé par redéploiement de moyens pris sur l'ensemble des collèges (retrait d'une demi-heure en 5^{ème} et 4^{ème}).
 - ◆ Information des conséquences au plan académique, intervention au CTPA du 26 janvier 2006, puis réunion des S1 le 31 mai au siège du S3, cette « réforme » étant replacée en cohérence avec l'ensemble de la réforme Fillon
- A ce jour, la liste des EP2 et EP3 (prévue pour novembre 2006) n'est toujours pas publiée, le Ministère préfère temporiser.

La Loi Fillon

- ◆ **Le SNES** dénonce cette loi qui abandonne tout objectif d'un enseignement de qualité pour tous.
- ◆ **La rentrée 2005** a vu la mise en place des remplacements De Robien, et leur mise en échec par l'action collective, celle de 2006 l'introduction du Conseil Pédagogique et de la note de vie scolaire (en collège), en attendant le socle commun. Le tout est cohérent avec les menaces sur les disciplines et les redéfinitions de service.
- ◆ **Face aux tentatives d'imposer des réformes en s'appuyant sur le local**, notre action quotidienne se mène au plus près du terrain. Informer, écouter, faire connaître les prises de position : stages, réunions, animation d'heures d'information syndicales, réponses aux demandes d'établissements, contribuent efficacement à la mobilisation.

Déclaration préalable du SNES, du SNEP et du SNUEP au CTPA du 26 janvier 2006

Jamais un Gouvernement n'avait à ce point organisé une telle attaque frontale contre notre système éducatif, ses missions et ses personnels Ces attaques s'accompagnent de l'abandon d'une conception de l'Ecole fondée sur la réussite de tous les élèves sur l'ensemble du territoire : tri social, éviction précoce, socle commun de connaissances (Loi d'orientation), apprentissage à 14 ans qui remet en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans...

Réunion du collège Pasteur, Longjumeau, du 27 novembre 2006

« La note de vie scolaire, source de division ou de mobilisation ? ». Répondre à cette question est un peu donner la solution à la situation syndicale que nous vivons actuellement. Oui, la « note de vie scolaire » peut créer la division dans les communautés éducatives, tout comme l'a fait le « conseil pédagogique » Et pourtant, la réponse collective reste la meilleure position face aux pressions amicales, voire carrément inamicales (« prélèvements au 1/30e si les avis ne sont pas rendus »). Au collège Pasteur, les collègues ont décidé de rechercher une solution pour sortir de cette crise. Face à l'obligation qui leur est faite de rendre la note en 3e, pour cause de brevet, ils ont décidé d'attendre le deuxième trimestre. Pour les autres niveaux, également.

Compte rendu du stage « Conseil

pédagogique » au lycée St Exupéry de Mantes la Jolie le lundi 23 octobre

31 personnes étaient présentes à ce stage.

Il a débuté par un rappel sur l'historique du conseil pédagogique, le contenu des textes, ainsi que la position du SNES.

Puis un tour de table a permis de faire l'état des lieux dans la dizaine d'établissements représentés. Les situations sont très diverses, mise en place du conseil pédagogique, tentative de contournement des chefs d'établissement lorsque l'accueil est peu favorable, ou aucune mise en place...

Carte des formations

Depuis 2004 le Recteur a décidé de remanier en profondeur la carte des formations autour de 3 axes :

- **Développement de l'enseignement professionnel** : partant du constat, réel, d'un déficit en enseignement professionnel, le Recteur a fait ouvrir des CAP et des BAC Pro 3 ans en nombre. Ces ouvertures se sont faites par ponction de moyens sur l'enseignement général et surtout technologique et sur le post bac ... Ainsi plus de 20% de l'offre de formation en STT/STG a été supprimée (soit 74 terminales fermées !), plus de 2000 heures ont été enlevées aux BTS à la rentrée 06 et plus de 5000 heures en collège, allant bien au delà de la baisse constatée du nombre d'élèves, ce qui a entraîné de nombreuses suppressions de postes.

Quelle a été notre activité?

- **Une exigence constante** de transparence en direction du Rectorat. Le « dialogue social » est souvent compris par ce dernier comme information de pure forme et a posteriori des décisions. Il nous a souvent fallu batailler pour obtenir des documents précis ou de groupes de travail. Nous avons continué de contester l'existence des bassins qui déterminent les choix quasi définitifs en matière d'implantation des formations, rendant ainsi nos interventions en CTPA très difficiles.
- **Une défense acharnée** des postes fixes : plus de 600 postes ont été supprimés en 2 ans, nous avons réussi grâce à des interventions précises à en faire créer une quarantaine chaque année et à faire annuler quelques mesures de carte.
- **Des interventions systématiques en CTPA** et en audience où nous sommes intervenus pour que les formations soient équitablement réparties sur le territoire et au plus près des usagers. Nous avons aussi combattu la logique des pôles qui va renforcer l'homogénéité des établissements (de sexe, d'origine sociale et d'origine immigrée) à travers une homogénéité des formations.
- **Accompagnement au rectorat** de délégations d'établissement qui refusaient la suppression (souvent autoritaire) de leur formation
- **Un suivi très attentif de la réforme STG** : que ce soit pour la réimplantation des classes ou pour la réaffectation des collègues en mesure de carte où nous avons obtenu un groupe de travail. Nous avons mis en place des stages en lien avec le Snes national et régulièrement tenu les collègues informés par mails, messages sur le site, réunions ...

- **« Rationalisation » de la carte des formations par la logique des pôles** : concentration des formations (technologiques et Langues vivantes surtout) sur certains établissements afin de leur donner une identité forte (entre autres les lycées des métiers). La logique n'est plus de diversifier les formations dans un même établissement mais de faire du remplissage et de l'affichage au risque de fragiliser ces formations puisque le choix des élèves est souvent déterminé par la proximité plus ou moins grande de la formation souhaitée.
- **Expérimentation et déréglementation qui traduisent une tendance libérale affirmée** au nom d'un « nécessaire assouplissement » : s'appuyant sur l'article 34 de la loi Fillon, permettant toutes les déréglementations, les établissements se voient reconnaître « un espace d'initiative considérable ». Tout ceci accompagné d'un soutien affiché aux demandes des collectivités territoriales : la Région (et aussi certains départements comme le 92) devient un acteur essentiel.

- **Une série de rencontres** (et de courriers) avec la Région au travers de la FSU (qui a récemment organisé un colloque sur le sujet des inégalités territoriales de formation auquel nous nous sommes associés) et d'interventions dans le CIEN et les CDEN.

Des interventions systématiques en CTP lorsque le Recteur ou les IA, avec les collectivités territoriales, se lançaient dans des dispositifs « expérimentaux » - en ayant à chaque fois contourné les personnels et les CA des établissements concernés – comme par exemple l'Internat de la réussite sur Asnières, les policiers référents dans le 92, le repérage des bons élèves des lycées ZEP pour le pôle universitaire privé Léonard de Vinci, etc.

A chaque fois nous avons dûment informé les collègues par mails et comptes rendus sur le site.

Paritarisme

- ◆ **Depuis 2005, une nouvelle étape dans la déconcentration a été franchie** : le Recteur a reçu pleine compétence pour fixer des règles de gestion des personnels dans de nouveaux domaines (hors classe, mouvement intra) censés répondre aux besoins particuliers de son académie, le Ministère ne donnant que des orientations et des recommandations. Ce transfert à l'échelon académique traduit la volonté d'instituer un pilotage par le local et une individualisation des parcours professionnels afin de remettre en cause nos garanties collectives en matière de déroulement de carrière et de mobilité.
- ◆ **Dans ce contexte**, en face de la lourde menace d'arbitraire (promotions sur proposition des « hiérarchies locales »...), le rôle des commissaires paritaires du SNES a été essentiel pour assurer la défense des intérêts individuels et collectifs et garantir la transparence et l'équité de traitement des situations de tous les personnels. Nous avons dû nous saisir de nouvelles questions *et renforcer nos interventions*
- réunions, audiences auprès du Recteur pour obtenir un barème qui préserve les perspectives de carrière de tous et le droit à une mobilité choisie et voulue s'appuyant sur des éléments objectifs (ancienneté, diplôme...) en accord avec nos mandats nationaux

- examen de toutes les situations de promouvables sur I-prof afin de faire respecter l'équité de traitement en CAPA hors classe des certifiés
- ◆ **Investir ces nouveaux champs d'action** et d'intervention s'est traduit par un alourdissement considérable de la charge de travail des commissaires paritaires (multiplication par trois des jours de préparation et de commission) qui siègent quasiment en continu de janvier à juillet (phase d'ajustement) : nous continuons de revendiquer le remplacement de tous les commissaires paritaires ce qui est loin d'être le cas actuellement.
- ◆ **Le travail des commissaires paritaires** s'est fait en liaison étroite avec la section nationale. C'est grâce à cette synergie que le SNES a pu maintenir une cohérence d'action et une efficacité d'intervention.
- ◆ **Il a fallu aussi** pour que le paritarisme ne soit pas vidé de son sens se battre pied à pied avec l'Administration pour obtenir des documents fiables dans les délais réglementaires et veiller à la régularité des opérations.

Remplacements et TZR

Depuis deux ans, les TZR ont connu une dégradation accélérée de leurs conditions d'affectation et d'exercice : les affectations sur plusieurs établissements, hors zone, se sont multipliées. Ces dérives sont la conséquence d'une logique budgétaire : selon le Ministère, l'académie de Versailles vit au dessus de ses moyens et doit optimiser l'utilisation des personnels remplaçants pour revenir à l'équilibre budgétaire. Dans cette recherche effrénée de rentabilisation, Ministère et Rectorat veulent se donner encore davantage de souplesse de gestion en remettant en cause un cadre réglementaire et politique qui garantissait aux TZR des conditions décentes pour exercer leur métier et aux élèves le droit d'avoir des remplaçants formés et qualifiés dans la discipline :

Le respect des qualifications : cette année a été marquée par le coup de force du Recteur avec des nominations de TZR certifiés et agrégés en LP. Si le projet de révision du décret de 1950 conçu par le Ministère était adopté, les TZR seront nommés sur des services bivalents (en collègue, en lycée comme en lycée professionnel).

Les missions des TZR : le ministère et le rectorat veulent que les remplacements supérieurs à 15 jours soient assurés par des contractuels et, par des enseignants en poste, quand ils sont inférieurs à ce délai ; les TZR devant pourvoir des BMP à l'année sur un ou plusieurs établissements, dans leur discipline ou une connexe, en lycée, collègue ou lycée professionnel si nécessaire pour compléter leur service.

La taille des ZR : l'existence de ZR infra départementales restreint, aux yeux du Rectorat, la portée de la possibilité d'affectation en zone limitrophe déjà prévue dans le décret de 1999. D'où la volonté persistante de revoir la carte des ZR pour les disciplines qui avaient conservé des ZR infra départementales afin de les élargir et d'avoir ainsi une zone d'affectation beaucoup plus vaste. Face à cette offensive de grande ampleur, la section académique a utilisé plusieurs modes d'action :

Suivi le plus précis possible des affectations lors de la phase d'ajustement (respect des barèmes, des préférences, obtention d'améliorations d'affectation...)

Nombreuses interventions sur des situations individuelles auprès de la DAE et de la DGE ou en commission pour obtenir le respect des droits statutaires (nombre plus important de rattachements administratifs prononcé en juillet depuis 2 ans, ISSR...).

Interventions auprès du Recteur lors d'audiences, de réunions ou en CTP pour contester l'élargissement des ZR pour de nouvelles disciplines et l'affectation de TZR en LP. Les arguments développés avaient permis l'an dernier de faire reculer le Recteur sur ces deux points. Cette année, la refonte des ZR a encore pu être évitée.

La portée des attaques contre les TZR qui s'inscrivent dans la volonté de reformater notre système éducatif et dénaturer notre métier a conduit à mettre en place une **campagne de réunions et de publications** en lien avec la section nationale afin de mobiliser les TZR pour construire une riposte collective.

Hors -Classes Certifiés et Agrégés

Contre l'arbitraire, pour nos carrières

Depuis 2004 les modalités d'accès à la hors- classe ont été bouleversées. Les nouveaux barèmes sont caractérisés par l'introduction d'une évaluation des « parcours professionnels », faite par les IPR et les CE. Se superposant à la notation statutaire, elle diminue le poids de l'ancienneté et permet de transformer la HC non plus en une fin de carrière pour tous, ce que nous revendiquons, mais en une promotion arbitraire et réservée à quelques-uns.

Nos interventions ont eu, au contraire, pour logique de préserver, par un barème équilibré et reposant sur des critères objectifs et transparents, l'accès à la HC pour les collègues les plus anciens.

2004-2005 : HC Agrégés : nous avons obtenu le rétablissement des points de concours et la mise en cohérence des évaluations des IPR et des CE avec la notation, suite à un refus intersyndical, à notre initiative, de siéger une première fois en CAPA.

HC Certifiés : en montrant les graves incohérences et injustices dans leur attribution, nous avons obtenu le gel des points de valeur professionnelle, nous en avons obtenu le gel. Versailles a été une des rares académies à ne pas respecter les

orientations ministérielles. Ainsi, les collègues les plus anciens ont pu être promus et les chances de tous ont pu être préservées.

2005-2006 : HC Agrégés : nous avons fait reprendre entièrement la liste initiale. La bonification maximale a été limitée –sauf rares exceptions – aux agrégés au 11^e échelon, et plus de la moitié des collègues avec 4 ans ou plus d'ancienneté en ont bénéficié.

HC Certifiés: au terme de 3 réunions intersyndicales, en face d'une Administration s'obstinant à appliquer les orientations nationales, nous avons fait mieux prendre en compte le poids de l'ancienneté dans le 11^e échelon, obtenu la limitation du poids des CE dans le barème et celle du hors barème à son niveau passé (5% du contingent). En CAPA nous avons démontré l'arbitraire des avis « sans opposition » des IPR et fait réintégrer en rang utile 76% des collègues initialement sanctionnés.

A chacune de ces étapes, le SNES a informé et associé les personnels dans cette bataille (pétition nationale relayée, circulaires, messages sur le site, envois de mails ...).

Mouvement Inter et Intra

La déconcentration du mouvement à laquelle le Snes reste fondamentalement opposé, a été l'occasion pour le rectorat de Versailles de multiplier les situations dérogatoires (postes à profil) et d'essayer de limiter les possibilités réglementaires d'intervention et de contrôle des commissaires paritaires.

Tout en maintenant la revendication du retour à un mouvement national amélioré, les élus du Snes ont poursuivi, malgré ces conditions difficiles, leur travail d'élus majoritaires des personnels, soucieux de représenter tous les collègues, de les informer et de défendre leurs intérêts :

1) avant les opérations de mouvement :

◆ Depuis 2005, la définition du barème est largement de la compétence du Recteur. Par souci de simplifier et avec la volonté aussi d'imposer des parcours professionnels formatés, l'Administration ne voulait valoriser de manière exorbitante qu'un nombre réduit de situations à ses yeux éminemment prioritaires : les APV et les rapprochement de conjoints. La section académique a fini par faire prendre en compte à travers un rééquilibrage du barème d'autres situations (APU, mutations simultanées).

◆ Réunions, permanences pour aider à la formulation des vœux même en période de vacances scolaires ; pour les syndiqués rendez-vous possibles à la section académique. Traitement de milliers de fiches, lettres, mails fax...

2) pendant les commissions :

constante exigence de l'équité de traitement, respect du barème et des vœux :

- **à l'inter 2006 :** lors des groupes de travail portant sur la vérification des barèmes et des vœux, la date de prise en compte ayant dans la note de service 2006 été modifiée par rapport à celle de 2005, les commissaires paritaires ont fait procéder en séance à une vérification systématique de toutes les situations de rapprochement de conjoint et situations familiales afin de faire rétablir, au vu des pièces justificatives fournies, de nombreux collègues dans leurs droits.

- **à l'Intra 2006 :** le projet de mouvement sur les affectations fourni par l'Administration comportait de nombreuses erreurs de nomenclature liées à des défaillances inadmissibles du service informatique du Rectorat (par ex : certaines communes avaient disparu du groupe de communes où elles auraient dû figurer). Le Snes, considérant que l'Administration se doit de fournir un projet fiable, a exigé la production d'un nouveau document rectifié ce qui a permis de rétablir de collègues dans leur droit à mutation.

3) après les commissions :

- informations en temps réel : site du s3, courriers, permanences téléphoniques
- suivi des situations des collègues
- circulaires aux syndiqués

Contre la Précarité

Deux éléments majeurs ont marqué ces deux dernières années : la fin de l'application de la loi Sapin et l'apparition du CDI.

1) La fin du dispositif mis en place dans le cadre de la loi Sapin (concours réservé et examen professionnel).

Le bilan est mitigé. Plusieurs milliers de collègues ont pu profiter de ce dispositif pour accéder à la titularisation. Mais ces collègues ne représentent qu'environ la moitié des ayants droits. Près de 50% des collègues concernés se sont donc vu imposer de rester précaires. Les jurys des académies de la RP ont été parmi les plus réticents à titulariser ce que nous avons dénoncé.

2) L'application de la loi de juillet 2005 sur la réduction de l'emploi précaire.

L'Administration a mis plus d'un an pour mettre en place ces mesures par la création d'un CDI qui devait s'adresser aux Non Titulaires les plus anciens. A Versailles ce dispositif est appliqué de manière très restrictive (dans les disciplines d'enseignement général, outre les MA Garantis d'Emploi, une quarantaine de contractuels seulement se sont vus proposer la transformation de leur CDD en CDI !). Le Snes considère que la création de « titulaires non fonctionnaires » n'est pas une réponse suffisante et appropriée à la question de la précarité dans l'EN.

Face à cette situation, quelle activité pour la section académique?

- demandes répétées d'élargissement des compétences de la CACMA à l'examen des situations de tous les non titulaires. Nous avons obtenu un groupe de travail qui examine les avis défavorables des IPR au réemploi des contractuels. C'est encore insuffisant.

- prise en charge pour l'obtention éventuelle du CDI de toutes les situations portées à notre connaissance pour intervention auprès du Rectorat

- Pour parvenir à mobiliser le plus largement possible le Snes Versailles a toujours recherché l'unité, notamment dans le cadre intersyndical. Cette recherche unitaire a été menée, lorsqu'elle était souhaitée, avec les collectifs de précaires notamment d'Ile de France. Elle a aussi eu la volonté, parce que la lutte contre la précarité ne concerne pas que les seuls non titulaires, d'élargir l'unité d'action en direction des personnels titulaires.

Il est clair que seule une mobilisation massive et solidaire de tous les collègues, non titulaires et titulaires, peut être de nature à imposer d'autres choix sur cette question et faire reculer la précarité. Il reste encore à la construire.

Pénibilité du travail

- ◆ La pénibilité du métier d'enseignant est un élément fréquent d'intervention pour la section académique. De nombreux collègues s'adressent à nous, soit dans le cadre d'une situation difficile d'établissement, soit en relation avec des difficultés individuelles.
- ◆ Les difficiles conditions d'entrée dans le métier, les dégradations généralisées des conditions d'affectations, d'enseignement et de service, l'allongement de la durée de la carrière avec la réforme des retraites, l'absence de possibilité de reconversion génèrent de réelles souffrances.
- ◆ Dans tous les cas portés à notre connaissance, nous avons le souci d'aider au mieux les collègues :
 - quand les situations sont collectives : par une présence dans l'établissement pour épauler le S1 dans les conflits avec le chef d'établissement (campagne de notation administrative ...), par des interventions au rectorat...
 - quand les situations sont individuelles : par une prise en charge personnalisée de la part des militants académiques, qui passe notamment par l'accompagnement individualisé des collègues reçus ou convoqués au Rectorat afin de ne pas les laisser isolés en face de la hiérarchie.

CPE

- ◆ Par la mise en place d'une permanence régulière, le secteur CPE a contribué à renseigner, conseiller et suivre les collègues dans la durée. Chaque année, nous accueillons les « entrants » par une « missive de bienvenue » présentant l'équipe CPE et annonçant réunion et stage.
- ◆ Le secteur CPE a initié des rencontres régulières avec les IPR EVS. Moment indispensable pour rappeler notre conception du métier, pour intervenir et défendre des collègues en conflit avec la hiérarchie voire en difficultés liées aux conditions de travail.
- ◆ Les élections professionnelles de 2005 ont confirmé notre place d'organisation majoritaire représentant les CPE.
- ◆ Présents dans toutes les instances paritaires académiques, les élus se sont attachés à faire respecter les règles et rétablir des collègues dans leurs droits, à promouvoir notre réflexion sur le métier ainsi qu'à dénoncer les multiples attaques contre le service public d'éducation et envers les CPE en particulier.
- ◆ Notre expérience, nos interventions pugnaces et incisives au rectorat ont contribué à asseoir notre crédibilité vis à vis de l'Administration. La mise en place d'une articulation effective avec le secteur national CPE a enrichi nos analyses, approfondi nos réflexions et nourri nos débats.

Contribution **Unité et Action** au **Rapport d'activité** Pour le **rapport d'activité académique**

Avancer ensemble :

Retour sur une situation compliquée , difficile mais où précisément l'organisation syndicale est plus indispensable que jamais et où déjà l' utilité de son activité pour les personnels est , à l'examen , vérifiée.

Des réformes imposées

contre l'avis très majoritaire des personnels mais dont nous contrarions fortement l'application

- ◆ **Malgré** le refus de la quasi totalité des organisations syndicales , le gouvernement a imposé la loi Fillon . C'est évidemment un échec qu'il serait vain de nier et qui renvoie à notre difficulté à construire un rapport de forces suffisamment large au delà du Snes , au sein même de la Fsu, avec les autres organisations syndicales(Sgen et Unsa en particulier), et avec les parents et l'opinion. Cela renvoie aussi aux divergences dans la profession sur les alternatives à opposer à la Réforme.
- ◆ **En** cohérence avec cette politique, les coupes budgétaires s'accélèrent , nos carrières sont remises en cause par une volonté manifeste d'arbitraire, et la remise en cause du décret de 50 voudrait nous transformer en exécutants dociles.
- ◆ **Pourtant** , nous contrarions fortement nos gouvernants dans leur volonté d'application concrète de cette politique : que l'on pense aux remplacements , où de Robien est manifestement en échec sur son décret de remplacement à la sauvette , où de manière plus nuancée à la hors classe où l'activité du Snes , de ses élus a dans une mesure non négligeable préservé l'essentiel pour de nombreux collègues.
- ◆ **Dans** un domaine plus vaste, on ne peut ignorer la victoire majeure contre la précarité que représente l'échec du CPE. Nous y avons pleinement contribué.

L'action syndicale , difficultés , persistance et embellie ?

- ◆ Depuis l'échec de 2003, la participation aux différentes grèves que nous avons organisé a été en dessous de nos espérances et des nécessités. Egalement , dans les actions fonction publique et interprofessionnelle , nous avons peine à faire apparaître pleinement nos revendications propres.
- ◆ **Il** reste que le Snes , régulièrement, a alerté les personnels , les a appelé à l'action , parvenant parfois à souder toute la profession (100000 signatures de la pétition remplacement), il reste que tout le mouvement sur le décret de 50 marque un net regain de l'action, qui s'est concrétisé par le très net succès de la grève du 18 décembre et par celui de la manifestation nationale du 20 janvier. Nous espérons que ce « tournant » va se confirmer , et nous ferons tout ce qui est possible pour que cela soit le cas.

La mobilisation , l'unité , ça se construit

Sur tout ce qui tombe, nous ne pouvons ignorer l'orientation de ramener au local , la stratégie d'individualisation pour opposer les personnels entre eux il serait donc illusoire de croire que la réaction des collègues peut être d'emblée et massivement à la hauteur des enjeux. Plus que jamais , le travail d'information , d'explication, de débat s'impose pour construire pas à pas l'unité des personnels, condition majeure pour gagner.

Notre prochain congrès est une échéance importante

nous devons examiner ensemble dans le Snes comment mieux porter les attentes, les préoccupations de la profession : avec quelles revendications précises ?

Nous devons nous interroger sur les moyens pour mieux débattre et agir ensemble dans le Snes : quelles réponses aux attaques ? quelle lisibilité et cohérence globale ?

Le rapport d'activité de la section académique essaie de rendre compte de la manière dont nous nous sommes efforcés pendant deux ans de faire face **avec les collègues** .

En approuvant ce rapport d'activité , les syndiqués marqueront leur volonté de **poursuivre** l'activité engagée pour le service public et les personnels, mais aussi d'examiner ensemble , comme nous l'esquissions ci dessus, tout ce qui doit être amélioré et transformé dans cette activité.

Critique du Rapport d'Activité Académique(Ecole Emancipée)

Les membres Ecole Emancipée du secrétariat académique ont décidé de signer le rapport d'activité concernant les deux années passées. Cette décision a été prise pour deux raisons principales : d'une part la majorité U&A nous a informé régulièrement de l'évolution de la rédaction de ce rapport (ce qui n'a pas été le cas des élu(e)s à la CA nationale pour le rapport d'activité national) et, surtout, nous considérons que la question est de savoir si la section académique a mis en œuvre les mandats qui lui avaient été donnés majoritairement il y a deux ans. Il nous semble que oui. Est-ce à dire que nous partageons l'ensemble de ces orientations ? Evidemment pas.

Il nous paraît d'abord illusoire de considérer que l'on peut juger l'action d'une section académique de manière totalement indépendante de celle du SNES national. : la mise en place de la loi Fillon, la bataille contre les remplacements de Robien, l'entreprise de démolition de l'éducation prioritaire, la mise en place du conseil pédagogique et de la note de vie scolaire ou les attaques contre nos statuts ne peuvent être évalués à une dimension seulement académique. Pour l'Ecole Emancipée sur tous ces sujets l'action du SNES national et académique aurait dû être plus résolue. C'est particulièrement vrai concernant la lutte contre la loi Fillon où les organisations syndicales enseignantes, y compris le SNES, ont insuffisamment soutenu la mobilisation lycéenne. Comme le note le rapport d'activité, «la loi Fillon est passée en force »... Sommes nous sûrs d'avoir mobilisé toutes les nôtres à cette occasion? Concernant les ZEP, il était certes utile d'organiser des réunions d'information et d'intervenir en CTPA comme le souligne le rapport d'activité; mais l'importance de l'enjeu ne méritait-il pas une riposte d'une toute autre ampleur dans une académie où cette question est particulièrement sensible ? Peut être un appel à la grève clair et précis aurait-il pu permettre de déclencher une mobilisation massive dans les établissements concernés et au-delà. L'expérience montre d'ailleurs que des mouvements de grande ampleur peuvent être créés rapidement même si toutes les conditions ne semblent pas réunies aux yeux de certains : la réussite de la grève et des manifestations du 18 décembre dernier le montre clairement. L'obsession de ne pas vouloir se couper « de la majorité des collègues » aboutit parfois à des situations ubuesques. A cet égard la question du TCE est significative : le SNES, national et académique « condamnait et rejetait » le traité mais n'appelait pas à voter contre ! Pour l'Ecole Emancipée le SNES aurait parfaitement été dans son rôle syndical en appelant à voter clairement non.

Au plan académique comme national le SNES a connu une situation contradictoire ces deux dernières années : alors même qu'il était en progression aux élections professionnelles, le nombre de syndiqués a continué à baisser : preuve que les collègues attendent beaucoup de leur organisation majoritaire mais qu'une partie d'entre eux (les plus jeunes souvent) ne se reconnaît plus dans la manière de mener son action revendicative. Pour redonner confiance, en particulier aux plus vulnérables (précaires, tzt), en l'outil syndical des orientations claires et des modes d'action efficaces doivent être mis en place.

C'est ce pourquoi l'Ecole Emancipée milite. Enfin, nous pensons que parfois les décisions prises par le Snes académique ne sont pas suffisamment collectives : les CA académiques ne sont pas systématiquement réunies pour préparer les instances nationales. Par ailleurs il arrive que, lors de téléconférences nationales, la «sensibilité» du Snes Versailles soit elle aussi émise sans réunion de toute instance délibérative préalable. Le temps peut manquer pour ce genre de réunion mais il semble possible que les membres du secrétariat soient consultés.

Pour toutes ces raisons les élu(e)s Eé à la CA académique considèrent que les mandats ont été appliqués mais que l'orientation générale du Snes manquait de combativité. De ce fait, ils ne donnent pas de consigne de vote sur le rapport d'activité et invitent chaque syndiqué à se déterminer.

Les élus Ecole émancipée à la CA académique.

L'unité s'est réalisée peu à peu . Il faut maintenir l'unité

Pour apprécier de l'activité de la section de Versailles du SNES il faut revenir sur ce qui est en train de se passer dans l'éducation nationale .

A notre avis le démantèlement du statut des personnels est engagé par les mesures suivantes :

- Le transfert des 93 000 collègues TOS, depuis le 1^{er} janvier 2006 aux départements et aux régions, le début de la privatisation et donc la disparition de nos collègues TOS
- Le démantèlement des services centraux du ministère de l'éducation Nationale par le décret du 17 mai 2006, services centraux qui , avec leurs 3500 agents, sont le garant de l'existence d'un service national de l'éducation avec des programmes, des horaires, des diplômes nationaux
- Retour au travail des enfants dès 14 ans
- Et enfin la réécriture des décrets de 1950 pour les 248 000 certifiés et les 49 000 agrégés, base du statut de ses personnels, de l'existence de corps de professeurs dont la seule mission est de faire cours et d'instruire..

Le combat qui est engagé aujourd'hui pour défendre le décret de 1950 nous semble décisif..

L'unité s'est réalisée peu à peu , avec beaucoup de difficultés.

Un premier appel national des organisations du second degré a été rédigé le 19 octobre 2006 pour le retrait du projet de Robien et l'ouverture de négociations.

Sur la région parisienne il y a eu un premier appel venu des organisations de l'académie de Créteil a manifester le 24 octobre . Le S3 de Versailles n'y a pas participé. .

Puis un deuxième appel à manifester le 15 novembre au ministère lancé par les sections syndicales académiques de la région parisienne SNES-FSU Créteil, SNFOLC Créteil Paris Versailles, SNETAA-EIL Créteil Paris Versailles, CGT Educ'Action Créteil Paris Versailles, SNUEP-FSU Créteil Paris Versailles, SUD Education Créteil, CNGA-CFE-CGC, SNCL-FAEN Créteil Paris Versailles, SNALC-CSEN Créteil.

Cet appel disait notamment : « ***Le projet de décret ministériel menace nos obligations de service en remettant en cause le statut de 1950 des certifiés, agrégés, profs d'EPS, et celui de 1992 des PLP !Retrait de ce projet . TOUS UNIS, AVEC NOS SYNDICATS NOUS EXIGEONSLE RETRAIT DU PROJET DE ROBIEN de re-écriture du décret de 50 Et L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS SUR NREVENDEICATIONS***

Nous exigeons :

- *la définition des obligations de service en maxima hebdomadaires,*
 - *l'enseignement dans la discipline de recrutement,*
 - *le maintien de la définition et l'attribution actuelles des heures de décharges statutaires (pondérations STS et CPGE, 1ère chaire, laboratoire, cabinet, UNSS, chorale...) en décharge effective de service.*
 - *l'extension de ces décharges statutaires à toutes les catégories de personnel du second degré*
- Ce projet de décret doit être retiré ; les postes nécessaires doivent être créés !***
Ouverture de négociations sur les revendications : postes, salaires, conditions d'exercice, baisse du temps de travail. »

Le S3 de Versailles a finalement décidé d'appeler a ce rassemblement du 15 novembre puis de façon franche a celui du 29 novembre qui ont permis la grève massive du 18 décembre.

Nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous sommes persuadés qu'avec l'unité, sur le mot d'ordre de retrait du projet de Robien nous pouvons l'emporter.

Pour la liste PRSI : Jack Lefebvre

Congrès académique

◆ Jeudi 8 Mars

au siège de la section académique 3 rue Guy Gouyon du Verger
Arcueil

◆ Jeudi 15 mars,
Vendredi 16 mars
Levallois Perret
Lycée Léonard de Vinci



Jeudi 8 Mars

Réunions en commissions par thèmes

➤ Jeudi 15 mars,
Vendredi 16 mars

séance plénière

Chaque établissement doit être représenté

- les sections d'établissement désignent leur(s) délégué(s)
- autorisation d'absence pour les délégués, conformément à la réglementation en vigueur

Dans chaque établissement Exprimez vous

Communiquez vos remarques, aspirations, propositions, critiques à votre(vos) délégué(s) au congrès académique

Ordre du Jour et organisation du Congrès

Prochainement dans une circulaire aux établissements et sur le site

Les thèmes du Congrès

Introduction

Le contexte dans lequel s'inscrit le congrès

Thème 1

Un second degré ambitieux pour l'accès de tous aux savoirs et aux qualifications

Thème 2

des personnels respectés dans leurs métiers, leurs qualifications, leurs droits

Thème 3

Quel syndicalisme pour aller de l'avant

**Voir suppléments
à l'US n°646 du 15 Janvier**